

# *Le Joyau*

*Édition Mars 2024*



## **Randonnée aux flambeaux**

Le 10 février dernier le comité loisir avait organisé une promenade aux flambeaux, la température était parfaite et sentier magnifique. 15 personnes sont venues faire l'activité.

Merci aux bénévoles.

À l'an prochain!

### CONSEIL MUNICIPAL

JOHN PISZAR, <i>MAIRE</i> .....	819-452-1073
LUCIE MICHAUD, <i>conseillère 1</i> .....	514-718-4730
ZIV PRZYTYK, <i>conseiller 2</i> .....	819-580-4118
VIRGINIE ASHBY, <i>conseillère 3</i> .....	819-838-1274
NORMAND VIGNEAU, <i>conseiller 4</i> .....	819-876-2210
JULIE GRENIER, <i>conseillère 5</i> .....	819-821-0726
CYNTHIA FERLAND, <i>conseillère 6</i> .....	819-212-6747

Les séances du conseil ont lieu le 1er lundi du mois à compter de 19h00 au Centre Communautaire, 2081 ch. Way's Mills.

### Administration municipale

SONIA TREMBLAY, directrice générale greffière-trésorière  
SYLVIE DOLBEC, secrétaire-trésorière adjointe  
CLAUDE LACHAPELLE, inspecteur municipal  
AMINE DAHMANE, inspecteur en bâtiment et environnement

#### **Bureau municipal**

2080, chemin Way's Mills  
Ayer's Cliff (Way's Mills), Québec J0B 1C0  
TÉL: (819) 838-4334 Téléc: (819) 838-1717  
Courriel: [info@barnston-ouest.ca](mailto:info@barnston-ouest.ca)

#### **Heures de bureau**

lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30  
vendredi fermé

Vous avez des suggestions, des articles à publier ou des photos à partager, contactez-nous au 819-838-4334 ou par courriel: [info@barnston-ouest.ca](mailto:info@barnston-ouest.ca)

**Date de tombée le dernier lundi de chaque mois**

Rédaction et mise en page: Sylvie Dolbec  
Traduction: Rose Mary Schumacher

### LES PERMIS DE FEU SONT GRATUITS



Pour obtenir un permis de feu à ciel ouvert vous devez contacter la Régie incendie Memphrémagog Est, sur les heures de bureau au 873-389-5886 ou en complétant le formulaire en ligne ([www.regieincendieest.ca/feux-agrave-ciel-ouverts.html](http://www.regieincendieest.ca/feux-agrave-ciel-ouverts.html))

**IL EST OBLIGATOIRE !!**

### NUMÉROS IMPORTANTS

INCENDIES .....	911
EN CAS D'URGENCE .....	911
AMBULANCE DE COATICOOK .....	911
CLSC .....	819-849-4876
CHUS .....	819-346-1110
PAROISSE .....	819-849-3645
SÛRETÉ DU QUÉBEC *info .....	819-849-4813
SÛRETÉ DU QUÉBEC *urgence .....	310-4141
BUREAU MUNICIPAL .....	819-838-4334
INSPECTEUR MUNICIPAL .....	819-578-6171
CENTRE COMMUNAUTAIRE ...	819-838-5650
SITE D'ENFOUISSEMENT .....	819-849-9479
INFO EXCAVATION .....	1-800-663-9228
INFO CRIME .....	1-800-711-1800
INFO SANTÉ .....	811



PANNES ET URGENCES  
1-800-790-2424

### INFORMATION IMPORTANTE

**EN CAS D'URGENCE:  
AMBULANCE, POMPIER,  
POLICE COMPOSEZ LE 9-1-1**

**IL EST ESSENTIEL DE  
PRÉCISER QUE VOUS ÊTES  
SITUÉS SUR LE TERRITOIRE  
DE LA MUNICIPALITÉ DE  
BARNSTON-OUEST**

**Le permis d'installation septique est obligatoire et l'obligation de fournir une attestation de conformité est requise.**

**Veillez contacter l'Inspecteur en bâtiment et environnement le jeudi de 8h30 à 12h00 ou par courriel [urbanisme@barnston-ouest.ca](mailto:urbanisme@barnston-ouest.ca)**

**Séance ordinaire du 4 mars 2024**

**Présences :** Johnny Pizar, maire et les conseillers (ères) Lucie Michaud, Ziv Przytyk, Virginie Ashby, Normand Vigneau, Julie Grenier et Cynthia Ferland

**Personne ressource :** Sonia Tremblay, directrice générale greffière-trésorière

**Don**

- de 200\$ au Barnston heritage Cemetery Association inc.

**Résolutions**

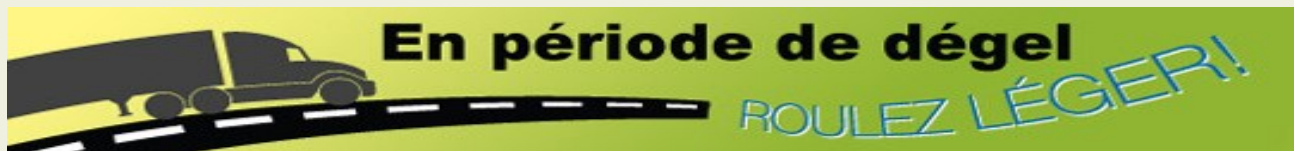
- Le conseil municipal a refusé les demandes de dérogations mineures 2024-001 et 2024-002 sous les recommandations du Comité consultatifs en urbanisme (CCU).
- Le conseil municipal a accepté le projet de rénovation du 715, chemin Madore recommandé par le CCU.

**Règlement**

- Avis de motion du Règlement numéro 312-2024 modifiant le Règlement d'urbanisme afin d'inclure des îlots de chaleur.
- Adoption du projet de Règlement numéro 312-2024 modifiant le Règlement d'urbanisme afin d'inclure des îlots de chaleur.

**Avertissement**

Les résumés des séances du Conseil et des règlements sont publiés à titre d'information et font l'objet d'une réécriture permettant une meilleure compréhension des textes à caractère d'avantage administratif. Ils n'ont aucune valeur légale et ne lient ni la Municipalité, ni la rédaction. Vous pouvez bien entendu consulter les procès-verbaux et les règlements originaux au bureau municipal.

**ZONES ET PÉRIODES DE DÉGEL 2024**

Le ministère des Transports du Québec rappelle aux utilisateurs de véhicules lourds et aux expéditeurs que, comme chaque année, les limites de charges autorisées sont réduites en période de dégel sur l'ensemble des chemins publics pour tenir compte de la capacité portante plus faible du réseau routier durant cette période.

Pour la période de dégel 2023, la date visée de début et de fin de la période de restriction des charges pour la zone de dégel devrait être la

suivante: **DU LUNDI 04 MARS (00H01) AU VENDREDI 26 AVRIL (23H59)**

**Calendrier des séances ordinaires  
du conseil municipal - année 2024**

Lundi, le 8 avril à 19h00

Lundi, le 6 mai 2024 à 19h00

Lundi, le 3 juin 2024 à 19h00

Lundi, le 8 juillet à 19h00

Lundi, le 5 août 2024 à 19h00

Lundi, le 9 septembre 2024 à 19h00

Lundi, le 7 octobre 2024 à 19h00

Lundi, le 4 novembre 2024 à 19h00

Lundi, le 2 décembre 2024 à 19h00

Les séances ordinaires ont lieu au Centre  
Communautaire situé au 2081,  
ch. Way's Mills à Barnston-Ouest.

**Avril/April**

D/S	L/M	M/T	M/w	J/T	V/F	S/s
	1	2	R	4	C/PA	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	R	18	C	20
21	22	23	D	25	26	27
28	29	30				

**IMPORTANT:** Déposez vos bacs la veille ou avant 6h  
le jour de la collecte.

**UN PERMIS EST REQUIS  
POUR CONSTRUIRE, RÉNOVER, DÉPLACER  
OU DÉMOLIR UN BÂTIMENT**

LA DEMANDE DE PERMIS DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE :

- Nom et adresse du propriétaire / demandeur
- Adresse de l'immeuble
- Plan du bâtiment, dimensions et hauteur
- Détails de la finition intérieure et extérieure,  
type de toiture et fondation
- Exécutant des travaux
- Le coût des travaux
- Plan d'implantation à partir du certificat de localisation

ÉTUDE DE LA DEMANDE

**Afin d'éviter des retards dans l'élaboration de vos travaux,  
prévoyez déposer votre demande de permis 30 jours  
AVANT le début.**

**Pour les demandes de permis dans le secteur de Way's  
Mills, veuillez prévoir 45 jours avant le début**

TOUTE PERSONNE AYANT DÉBUTÉ DES TRAVAUX SANS  
AVOIR OBTENU AU PRÉALABLE UN PERMIS AUPRÈS DE  
LA MUNICIPALITÉ, COMMET UNE INFRACTION ET EST  
PASSIBLE D'UNE AMENDE.

**IMPORTANT: Avant d'entreprendre des travaux contactez:  
Amine Dahmane, inspecteur en bâtiment et environnement  
le jeudi matin, de 8h30 à 12h00 (819) 838-4334**

**RAPPEL !**

1<sup>er</sup> VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

**Le 11 mars 2024**

Vous pouvez payer par internet, guichet ou au  
comptoir de la CIBC, BNC, BMO, Scotia ou  
Caisse Desjardins

Politique familiale

**Subvention à la naissance**

100 \$ 1er enfant

200 \$ 2e enfant

300 \$ 3e enfant et subséquents

**Couches de coton**

Un seul remboursement représentant 50% des coûts d'achat  
des couches de coton, jusqu'à concurrence de 200 \$.



# COLLECTE DES ENCOMBRANTS



## POUR UTILISER NOS SERVICES DE COLLECTE À DOMICILE SUR RENDEZ-VOUS

Rappels importants concernant la collecte

### Étape 1

Communiquez avec la Ressourcerie des Frontières :

Téléphone: 819 804-1018

Sans frais : 1 855 804-1018

Courriel : [info@ressourceriedesfrontieres.com](mailto:info@ressourceriedesfrontieres.com)

### Étape 2

Donnez une liste aussi précise que possible des articles à cueillir afin d'évaluer l'espace nécessaire à réserver dans le camion et fournissez vos coordonnées.

### Étape 3

Il pourrait y avoir un délai de quelques semaines avant que le camion passe chercher vos gros encombrants. La Ressourcerie des Frontières confirmera le jour de la collecte deux jours ouvrables avant celle-ci.

### Étape 4

Préparez vos articles en vue de la collecte :

- Mettre les petits objets dans des boîtes ou des sacs ;
- Si possible, attendre le jour de la collecte pour sortir les articles à l'extérieur de votre domicile afin de maximiser le potentiel de valorisation ;
- Placer les articles à l'extérieur, à l'abri des intempéries ou recouverts d'une bâche, dans un endroit facile d'accès pour le camion.

Les chauffeurs ne sont pas autorisés à entrer dans votre domicile lors de la collecte, à moins d'avoir pris une entente au préalable. **Notez que des frais s'appliquent lorsque les chauffeurs doivent entrer dans les résidences.**

## INTERNET HAUTE VITESSE À BARNSTON-OUEST!

Bonne nouvelle! Vous pouvez dès maintenant communiquer avec Cogeco pour vos abonnements à :

Internet haute vitesse, téléphonie et télévision

Contactez-les 1 866-921-5792



# ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS



entrepreneur  électricien

1040, rue Westmount  
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0

**T 819-838-4141**  
**F 819-838-4149**

**Propriétaires:**  
Joseph Tremblay  
Pierre-Luc Boily

**Services:**  
Agricole, Résidentiel  
Commercial, Industriel



POUR VOS BESOINS  
EN ASSURANCE



**PROMUTUEL**  
ASSURANCE 

1 877 799-8844  
promutuelassurance.ca



**CENTRE AGRICOLE  
COATICOOK Inc**

525, rue Main ouest  
Coaticook (Qc) J1A 1R2

**819 849-2663 (tél.)**  
819 849-3058 (fax)

**ENTREPRISES  
GGS**

Guy Provencher  
1880, ch. Provencher  
Coaticook, Qc J1A 2S5  
Tél. : 819-849-7002  
Cell. : 819-571-4265

- Transport en vrac et déneigement
- Vente de : - sable  
- gravier  
- pierre, etc...




**GENEVIÈVE HÉBERT**  
DÉPUTÉE DE SAINT-FRANÇOIS  
(BROMPTON, FLEURIMONT,  
LENNOXVILLE - MRC DE COATICOOK)

**ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**OUVERT DU LUNDI AU JEUDI  
OPEN MONDAY TO THURSDAY**

- 📞 819 565-3667, poste 86212
- 📍 12, rue Adams, Coaticook, QC J1A 1K3
- ✉ Genevieve.Hebert.SAFR@assnat.qc.ca



# ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

Au Service de vos familles depuis 1952

Location de véhicules scolaire pour tout genre d'événements

**Voyager en toute confiance**

**Contactez-nous 819-838-5468**



*Autobus  
G. Ashby Inc.*

2676, chemin Caron, Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0

*Le Supermarché  
en région*

**IGA Coaticook**

265, rue Child, Coaticook (Québec) J1A 2B5  
Tél. : (819) 849-6226 Téléc. : (819) 849-2579

*Notre priorité est de toujours  
mieux vous servir.*

*Serge et Johanne Arsenault, prop.*



Hon. Marie-Claude  
**Bibeau**

DÉPUTÉE  
COMPTON  
STANSTEAD  
M.P.

**MINISTRE DU REVENU NATIONAL  
MINISTER OF NATIONAL REVENUE**

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION | RIDING OFFICE  
175 Queen, #204, Sherbrooke, QC J1M 1K1  
819 347-2598

INFO@MCBIBEAU.CA | MCBIBEAU.CA  
f t i MCLAUDEBIBEAU

EXCAVATION GÉNÉRALE ET MINI-EXCAVATION  
GENERAL EXCAVATION AND MINI-EXCAVATION  
INSTALLATION SEPTIQUE SEPTIC INSTALLATION  
DÉMOLITION DEMOLITION



**EXCAVATION  
Daniel Roy**  
8113-6275 Québec Inc.

BIONEST  
SYSTEME  
ecolto  
SYSTEME  
ENVIRONSEPTIC

RBQ : 8280-6670-11  
**819-838-1138**  
www.excavationdanielroy.com  
CELL. : 819-571-4643 • FAX : 819-838-1197  
571, CH. COREY, AYER'S CLIFF (QUÉBEC) JOB 1C0



**Marco Carrier**  
Technologue Professionnel

**28 ans d'expérience  
en environnement**

- Test de sol
- Environnement et génie civil
- Projet domiciliaire ou commercial

**Plus de 32 ans**

125, rue Olivia-Turgeon, Sherbrooke( Québec) J1C 0R3

Tel. : 819 845-3137 / Site web: [smmc.ca](http://smmc.ca)

## COLLECTE SÉLECTIVE

### Liste des Matières acceptées et refusées



*Nous tenons à remercier tous les citoyens pour leur excellente collaboration !!!*



#### Voici quelques consignes :

- Mettre les roues du bac vers la maison et à un maximum de 6 pieds du bord du chemin
- Les sacs de plastique doivent être rassemblés et compressés dans un même sac
- Idéalement, les bouchons de plastique doivent être laissés sur les contenants de plastique
- Il n'est pas nécessaire d'enlever le goulot de plastique des cartons de lait, de jus et des contenants de type Tetra Pak
- Tous les contenants doivent être rincés
- Les étiquettes peuvent être laissées sur les boîtes de conserve et les pots en verre
- Dans le cas des boîtes de pizza et autres boîtes de livraison provenant d'un restaurant, tous les aliments doivent être enlevés
- Ne mettez pas de recyclage autour du bac (Mettez-le à l'intérieur seulement)

#### PAPIERS

##### Matières acceptées :

- Papier journal
- Papier glacé (circulaires, revues)
- Papier fin (papier à écrire)
- Papier kraft (sacs bruns)
- Enveloppes avec ou sans fenêtre

##### Matières refusées :

- Papier carbone
- Papier mouchoir, papier essuie-tout
- Papier ciré
- Papier souillé d'aliments, de graisse, etc.
- Sacs de pommes de terre

#### PLASTIQUE

##### Matières acceptées :

- Plastique de no 1 à 7 sauf les matières refusées
- Contenants de produits alimentaires (margarine, yogourt, crème glacée)
- Contenants de produits d'entretien (liquide à vaisselle, eau de javel)
- Contenants de produits cosmétiques (shampooing, crème)
- Couvre-caps de plastique
- Sacs d'épicerie et de magasinage
- Sacs de pain et de lait vides et propres
- Jouets en plastique sans AUCUNE pièce de métal
- Pots de jardinage en plastique exempts de terre
- Disques compacts, DVD et boîtiers

##### Matières refusées :

- Pellicule de plastique (Saran Wrap)
- Contenants ou morceaux de styromousse
- Contenants de térébenthine, d'essence ou d'autres produits dangereux\*
- Tout produit biomédical (seringues, aiguilles, tubulures, etc.)
- Emballage de croustilles (chips)
- Sacs d'emballage de foin<sup>1</sup>
- Pots de jardinage en styromousse
- Boyaux d'arrosage
- Corde (de nylon, cordes à linge, pour balles de foin)

#### VERRE

##### Matières acceptées :

- Pots et bouteilles sans couvercle

##### Matières refusées :

- Vaisselle
- Vitres ou miroirs
- Ampoules électriques et tubes fluorescents
- Fibre de verre
- Porcelaine et céramique
- Pyrex

#### MÉTAL

##### Matières acceptées :

- Boîte de conserve (avec ou sans étiquette)
- Bouchons et couvercles
- Cannette d'aluminium
- Papier et assiette d'aluminium non souillés
- Objets domestiques de métal (poêlons, chaudrons et casseroles)
- Petits appareils électriques de métal inutilisables (grille-pain, bouilloires, etc.)
- Pièces de métal de moins de 2 kg et de longueur inférieure à 60 cm (broche exclue)
- Objets ou couvercles combinant métal et plastique

##### Matières refusées :

- Batteries et piles
- Contenants de peinture
- Pièces de métal de plus de 2 kg et de longueur supérieure à 60 cm
- Cintres, fil et broche de métal

#### CARTONS

##### Matières acceptées :

- Carton ondulé (gros carton) **maximum** : 3 pieds X 2 pieds
- Carton pâte (boîte d'œuf)
- Carton plat et ondulé (boîtes de céréales, boîtes à pizza)
- Cartons de lait, jus et aliments congelés
- Cartons de jus enduit d'aluminium à l'intérieur (Tetra Pak)

##### Matières refusées :

- Carton souillé d'huile, de peinture, de graisse etc.



Rappelez-vous que si des matières non recyclables se trouvent dans votre bac, le chauffeur n'est pas tenu de faire le tri et ainsi **votre bac ne sera pas ramassé.**



## Pour un hiver plus sûr!

par Alexandre Désorcy, Technicien en prévention incendie



Le temps est déjà venu pour le changement d'heure d'été dans la nuit du 9 au 10 mars 2024. L'équipe de prévention incendie de la MRC de Coaticook en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du Québec vous recommande fortement de vérifier vos avertisseurs de fumée.

Assurez-vous de remplacer les piles 9v pour les appareils qui fonctionnent à piles. Si vous possédez des avertisseurs avec une pile au lithium 10 ans, vous ne devez pas remplacer la pile. Pour les appareils fonctionnant à 120 Vac (Volts), certains ont des piles de secours et celle-ci doit être changée également. En terminant, mettez à l'essai vos avertisseurs en appuyant sur le bouton TEST.

L'avertisseur de fumée constitue le meilleur moyen de sauver des vies. Vérifiez régulièrement son fonctionnement, qu'il soit à pile ou électrique.

Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil. Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier. Si aucune date de fabrication n'est indiquée, l'avertisseur de fumée doit être remplacé sans délai.

### Où l'installer

Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.

Assurez-vous que tous les occupants entendent l'avertisseur de fumée lorsqu'ils dorment. Sinon, installez un avertisseur de fumée dans la chambre de ceux qui ne peuvent l'entendre.

Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur qui se déclenche trop souvent, il doit sûrement être trop près de la cuisine ou de la salle de bain. Éloignez-le légèrement de ces deux pièces.

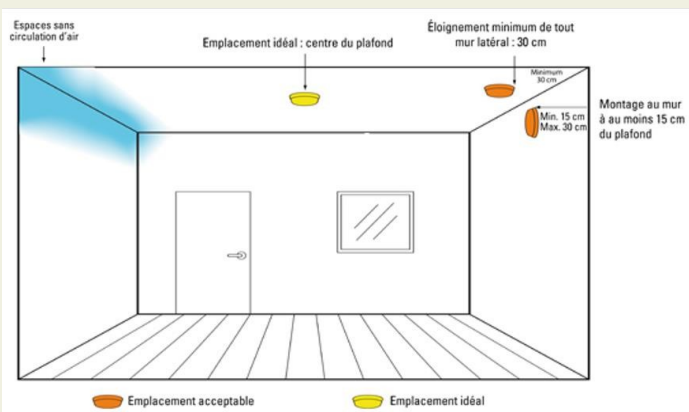
Installez aussi un avertisseur de fumée au chalet.

### Comment l'installer

Installez l'appareil au plafond, à un minimum de 10 cm (4 po) du mur, ou sur un mur, à distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du plafond.

L'avertisseur de fumée relié à une centrale permet une intervention encore plus rapide des pompiers. Assurez-vous d'être bien relié, surtout si vous faites faire des modifications à votre réseau téléphonique ou électrique (Internet hautes vitesses, téléphone IP).

Faites interconnecter par un maître électricien tous les avertisseurs de fumée électriques de la maison. Ainsi, lorsque l'un d'eux sonne, ils sonnent tous, peu importe où est le feu. Vous gagnerez de précieuses minutes pour évacuer.



Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre service de protection incendie municipal ou le service de prévention incendie de la MRC de Coaticook.

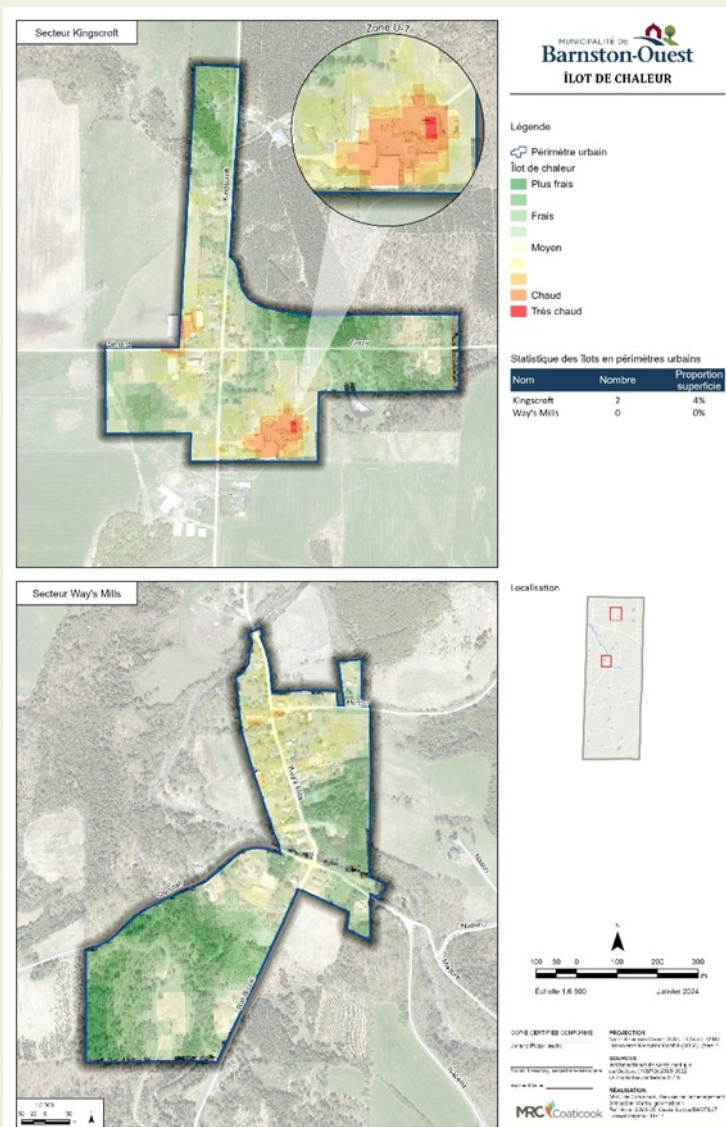
**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION**

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 312-2024 INTITULÉ :**

**« Règlement numéro 312-2024, modifiant le plan d'urbanisme 224 afin d'inclure les îlots de chaleur »**

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 4 mars 2024, le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest a adopté par résolution le projet de règlement numéro 312-2024 intitulé : « *Règlement numéro 312-2024, modifiant le plan d'urbanisme 224 afin d'inclure les îlots de chaleur.* »

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 224 afin d'inclure les îlots de chaleur.



Le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation le mercredi 3 avril 2024, à 19h00**, au 2081 chemin Way's Mills, Barnston-Ouest.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à Barnston-Ouest, ce 7 mars 2024.

Sonia Tremblay  
Directrice générale, greffière-trésorière

LE HAMEAU DE LA VALLÉE

29<sup>e</sup> EXPOSITION  
**HORTICOLE**  
DU CRIFA

**ENTRÉE GRATUITE**  
Animaux de la ferme, dégustation et démonstrations

SAMEDI & DIMANCHE  
**6 et 7 AVRIL • 10h À 16h**

PORTES OUVERTES  
et animation des  
17 programmes offerts au CRIFA

La Boutique Mod-Écolo est la friperie du CAB et se situe dans les locaux de ce dernier au 23, rue Cutting à Coaticook.

**HEURES D'OUVERTURE**

Lundi et mercredi : 9h30 à 16h30  
Mardi : 9h30 à 12h  
Jeudi et vendredi : 12h à 16h30  
Samedi : 9h30 à 15h00  
Dimanche : fermé

**ACTIVITÉ DE COURTEPOINTE**

Les courtépointiers de Way's Mills se réunissent une fois par semaine les mercredis de 10h à 16h00 au Centre Communautaire de Way's Mills. Les courtépointiers dans la municipalité sont invités à se joindre à nous pour travailler et socialiser dans un milieu agréable. Si vous êtes débutants et si vous avez besoin d'aide, il nous fera plaisir de vous aider. Apportez votre dîner et votre projet.

Pour plus d'informations, contactez Rose Mary Schumacher au 819 876 5926 ou [rose.schumacher60@gmail.com](mailto:rose.schumacher60@gmail.com)



# À pied, soyez visible!

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien. La solution? **Soyez visible et prévisible!**



## Soyez visible

Portez des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes. Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard.

Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.

## Marchez sur le trottoir

C'est obligatoire! S'il n'y a pas de trottoir, marchez sur le bord de la chaussée, idéalement face à la circulation afin de voir venir les véhicules.

## Traversez aux bons endroits

Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons, en respectant les feux pour piétons ou les feux de circulation.

Les conducteurs s'attendent à vous croiser aux intersections et à vous voir marcher sur les trottoirs ou sur le bord de la chaussée. En étant visible et prévisible, vous serez plus en sécurité.

Société de l'assurance  
automobile

Québec 

C-5501 (18-11)

